

SUJET

2020-2021

S.E.S.

Spécialité Première

**ÉVALUATIONS
COMMUNES**

ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU

CLASSE : Première

E3C : E3C1 E3C2 E3C3

VOIE : Générale Technologique Toutes voies (LV)

ENSEIGNEMENT : Sciences économiques et sociales

DURÉE DE L'ÉPREUVE : deux heures

Niveaux visés (LV) : LVA LVB

Axes de programme :

CALCULATRICE AUTORISÉE : Oui Non

DICTIONNAIRE AUTORISÉ : Oui Non

Ce sujet contient des parties à rendre par le candidat avec sa copie. De ce fait, il ne peut être dupliqué et doit être imprimé pour chaque candidat afin d'assurer ensuite sa bonne numérisation.

Ce sujet intègre des éléments en couleur. S'il est choisi par l'équipe pédagogique, il est nécessaire que chaque élève dispose d'une impression en couleur.

Ce sujet contient des pièces jointes de type audio ou vidéo qu'il faudra télécharger et jouer le jour de l'épreuve.

Nombre total de pages : 4

Cette épreuve comprend deux parties :

- Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant les connaissances acquises dans le cadre du programme, en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de collecte et d'exploitation de données quantitatives, et en ayant recours le cas échéant à des résolutions graphiques.

- Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)

Il est demandé au candidat de traiter le sujet en développant un raisonnement de l'ordre d'une page, en exploitant les documents du dossier et en mobilisant ses connaissances.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Document : Nombre d'ententes illicites sanctionnées par la Commission Européenne et amendes infligées en cas d'entente illicite, pour la période 1990-2019

Périodes	Amendes infligées pour les ententes illicites sanctionnées (en millions d'euros)	Nombre d'ententes illicites sanctionnées ⁽¹⁾
1990-1994	344	10
1995-1999	270	10
2000-2004	3 157	30
2005-2009	7 863	33
2010-2014	7 604	30
2015-2019 ⁽²⁾	8 254	25

Source : D'après la base de données de la Commission européenne, 2019

- (1) : Seuls les cas d'entente où une amende a été imposée ont été pris en considération.
(2) : Mai 2019.

Questions :

1. Vous présenterez deux sources du pouvoir de marché. (3 points)
2. À l'aide d'un calcul approprié, vous décrirez l'évolution des amendes infligées aux entreprises ayant participé à une entente illicite entre la période 1990-1994 et 2000-2004. (3 points)
3. À l'aide du document, vous montrerez l'évolution de l'action de la politique de la concurrence en matière de lutte contre les ententes illicites. (4 points)

**Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire
(10 points)**

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que différents processus sociaux sont à l'origine de la déviance.

Document 1 : Enquête sur la fréquence des contrôles d'identité selon l'âge et le lieu de résidence en 2016 (%)

« Au cours des 5 dernières années, combien de fois avez-vous eu personnellement un contrôle d'identité par la police ou la gendarmerie ? »				
	Jamais	1 à 5 fois	Plus de 5 fois	Total ⁽¹⁾
Selon l'âge :				
18-24 ans	60,8	29,8	9,4	100
25-34 ans	77,6	18,5	3,9	100
35-44 ans	84,1	14,3	1,7	100
45-54 ans	86,9	10,7	2,3	100
55-64 ans	91,9	7,8	0,3	100
65-79 ans	93,9	6,1	0	100
Selon le quartier de résidence :				
À la campagne	88,2	11,2	0,6	100
Dans une cité ou un grand ensemble	73,3	18,8	7,9	100
Dans un quartier calme, résidentiel	83,3	14,2	2,5	100
Dans un quartier commerçant	83,1	13,9	3	100

Champ : Ensemble de la population interrogée (5 117 personnes) âgée de 18 à 79 ans en France métropolitaine, en 2016.

Source : D'après « Enquête sur l'accès aux droits Relations police/population, le cas des contrôles d'identité », *Le Défenseur des droits*, 2017.

(1) Le total n'est pas toujours égal à 100 à cause des arrondis.

Document 2 :

Traiter une personne qui est déviante sous un rapport comme si elle l'était sous tous les rapports, c'est énoncer une prophétie qui contribue à sa propre réalisation. Ainsi, se mettent en branle divers mécanismes qui concourent à modeler la personne sur l'image qu'en ont les autres. D'abord, la participation à des groupes plus respectueux des normes conventionnelles tend à devenir impossible, même lorsque les conséquences de l'activité déviante en question n'auraient par elles-mêmes jamais entraîné l'isolement de son auteur, si [l'activité déviante] n'avait pas été publiquement connue et n'avait suscité de réactions. [...]

Quand le déviant se fait prendre, il est traité selon le diagnostic porté par le sens commun sur les raisons de sa conduite, et ce traitement lui-même peut en outre contribuer à amplifier sa déviance. [...] On peut formuler ce problème d'une manière plus générale : la manière dont on traite les déviants équivaut à leur refuser les moyens ordinaires d'accomplir des activités routinières de la vie quotidienne.

Source : Howard S. BECKER, *Outsiders. Études sociologiques de la déviance*, 1963 (traduction française 1985).

* Prophétie : annonce d'un événement futur.